



CAMPAGNE EPA 2021 : NON ET TOUJOURS NON !

La campagne est lancée (et ce jusqu'à fin avril) ! Comme le précise la direction « L'EPA a pour objectifs de réaliser le bilan/l'évaluation des objectifs et contributions passés, de fixer ceux pour l'année 2021, d'identifier les moyens d'accompagnement et de développement des compétences ainsi que le projet professionnel à court terme (< 1 an) de chaque agent. (...), ces entretiens permettent de partager la feuille de route et préciser les contributions ». En d'autres termes, faire accepter l'atteinte d'objectif individuel à l'agent tout simplement. Qui n'a pas eu un « challenge » pour remplir, dans les délais, telle formation ou telle prestation ?

L'EPA tend à mesurer, évaluer pour mieux juger l'activité de l'agent le rendant individuellement responsable ou non de l'atteinte des objectifs collectifs. L'EPA n'est pas obligatoire, il ne peut qu'être proposé, et ne peut seul légitimer un besoin de développement des compétences ou une mobilité géographique. Ne pas participer à l'EPA ne remettra jamais en cause ses compétences, sa qualification ou son métier !

Participer puis signer l'EPA engage l'agent sur des conclusions difficilement contestables par la suite !

POSTURE ET COMPORTEMENT : les nouveaux outils d'évaluation !

ATOUS AGENT, un autodiagnostic maison vous est proposé via SIRHUS. Il a l'apparence d'un test « Marie Claire » ou « BIBA » : êtes-vous l'agent modèle de Pôle Emploi ? Avez-vous les savoir-être nécessaires ?

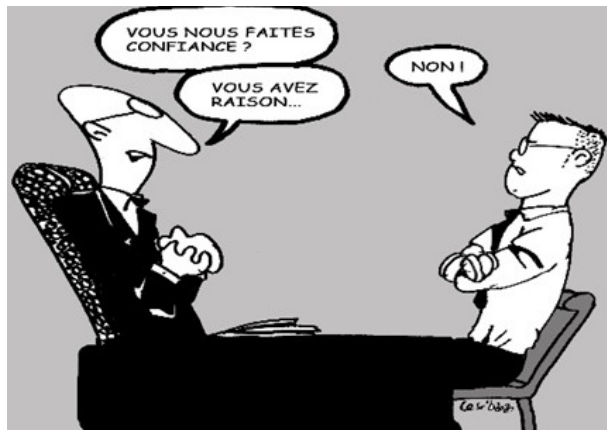
Sept savoir-être socles sont évalués. D'une évaluation, déjà discutable, de nos compétences techniques, nous glissons vers une évaluation de nos savoir-être...autant dire de notre personnalité : êtes-vous bienveillant ? Etes-vous consciencieux ? Responsable ? Altruiste ?

Si on vous dit que vous ne l'êtes pas, pour vous remettre dans le droit chemin, une formation vous sera prescrite (ouf, on a évité le camp de redressement). Après avoir dialogué avec un algorithme, vous pourrez échanger ou pas (car ce n'est pas obligatoire) avec votre manager lors de l'EPA.

Pour CLL, cette démarche d'autodiagnostic est dangereuse. Dangereuse pour vous, car elle touche à l'intime et peut être déstabilisante. Dangereuse pour votre évolution et votre place dans l'entreprise, car subjective et à la main de la direction. Elle peut vous marquer au fer rouge d'une étiquette qui n'est pas la vôtre et qui vous suivra peut-être longtemps.

Dites NON à ce nouveau système d'évaluation pervers et normatif !

Dites NON à l'EPA !



Plus d'informations, consultez notre site : <https://cllemploi.fr>

Contactez-nous : syndicat.cl@pole-emploi.fr

26 février 2021

1^{er} mars 2021